



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Affaire suivie par :

Laurie PIPEROL (gestionnaire RH)

Bureau de la gestion et de l'accompagnement des corps communs
et des agents non titulaires

Service des ressources humaines/Sous-direction des parcours professionnels

Paris le **11 OCT. 2021**

Courriel : laurie.piperol@justice.gouv.fr / Tél : 01.70.22.94.17

Courriel du bureau : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr

NOTE

à l'attention de

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
des greffes des services judiciaires
Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales de l'administration pénitentiaire
Madame la sous-directrice des ressources humaines
et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse
Madame la cheffe du service des ressources humaines
et budgétaire de la grande chancellerie de la Légion d'honneur
Madame la cheffe de la gestion administrative
et financière individuelle de l'administration centrale
Madame la secrétaire générale de l'inspection générale de la justice
Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Objet : Mutations des secrétaires administratifs du ministère de la justice et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur pour une prise de fonction au 1^{er} mars 2022 - Additif à la note de mobilité du 24 septembre 2021

Annexes : 1 - Liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale
2 - Fiches des postes nouvellement offerts et fiches de postes modifiées

La liste des postes vacants de secrétaires administratifs figurant en annexe 1 de la circulaire du 24 septembre 2021 relative à la mutation des secrétaires administratifs au sein des services du ministère de la justice doit être complétée.

Vous trouverez en **annexe 1** la liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale et en **annexe 2** les fiches de poste associées.

Vous voudrez bien inviter les secrétaires administratifs qui souhaitent modifier leurs vœux, suite à la publication de l'additif, à remplir à nouveau une fiche de candidature pour tenir compte des nouveaux vœux et de l'ordre de préférence. **Toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Pour les agents ayant réalisé la saisie initiale de leurs vœux sur le portail ressources humaines Harmonie, il convient également de saisir la modification de leurs vœux selon la même procédure.

Je vous informe que de la date limite de dépôt des candidatures est maintenue au **22 octobre 2021**, délai de rigueur.

Les candidatures des agents doivent être transmises dès réception, par la voie hiérarchique, au service gestionnaire dont ils relèvent, à savoir :

Affectation actuelle des agents	Retour des fiches de vœux
DAP – Services déconcentrés	DAP – Bureau RH4 – Section PA Mme NORMAND – Pascale.Normand@justice.gouv.fr
DAP – Administration centrale	DAP – Cabinet Mme CHARLES – Audrey-Marie.Charles@justice.gouv.fr
DPJJ – Services déconcentrés	DPJJ – Bureau RH4 – Section corps communs Mme RIVAS – Marie-Noelle.Rivas@justice.gouv.fr
DPJJ – Administration centrale	DPJJ – Bureau RH4 – Section suivi carrières AC proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr
DSJ – Services déconcentrés	DSJ – Bureau RHG1 – Section catégorie B pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
DSJ – Administration centrale	DSJ – Cabinet – Pôle RH et moyens matériels Mme ZWILLER – Rose.zwiller@justice.gouv.fr
GCLH	GCLH – Bureau RH et maisons d'éducatrices M. MICHEL – florian.michel@legiondhonneur.fr
SG, DACG, DACS, Cabinet, IGJ	SG – SRH – BGAFIAC campagne-mobilite.bgafiac@justice.gouv.fr

Les secrétaires administratifs extérieurs au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la voie du détachement doivent transmettre leur dossier complet à l'adresse suivante : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr

Je vous prie de bien vouloir assurer, sans délai, la diffusion de la présente note à tous les agents concernés relevant de votre direction.

Vous veillerez notamment à en assurer la diffusion aux agents placés en congé de maladie ou de maternité, mis à disposition, ou encore placés en détachement, en disponibilité, en congé parental, en congé de longue maladie ou de longue durée, en congé de formation professionnelle afin qu'ils puissent se porter candidats en temps utile.

Le sous-directeur des parcours professionnels



Christophe DÉAL